

AUTRES FACETTES

INFORMATIONS ET OPINIONS SUR L'EFFORT INTERNATIONAL POUR ÉLIMINER LES DIAMANTS DE GUERRE

Numéro 36

mars 2012

La réforme du PK : Maintenant ou jamais?

Est-ce en 2012 que le processus de Kimberley passera ou cassera? C'est ce que PAC soutient.

Perdu et à la dérive depuis de nombreuses années, le PK a dernièrement (et à juste titre) fait l'objet de critiques pour s'en être remis au pilotage automatique et pour avoir refusé d'intervenir résolument pour régler les problèmes auxquels il est confronté. Chaque fois qu'on lui a proposé des réformes modestes et pratiques susceptibles de l'aider à surmonter les obstacles les plus courants qui se sont souvent dressés devant lui — ou qui auraient pu accroître l'efficacité ou la réceptivité du PK — une minorité de participants ont inévitablement répondu par une litanie de piètres excuses.

Trop souvent, ces réformes ont été bloquées par des intérêts politiques, commerciaux ou acquis. La situation doit changer pour que 2012 devienne l'année marquante à laquelle beaucoup aspirent.

L'absence de réformes a alimenté une frustration de plus en plus prononcée au sein des groupes de la société civile et chez d'autres intervenants du PK. C'est ainsi que le PK s'est de plus en plus fait damer le pion par d'autres initiatives multipartites, telles que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), qui ont mis en place des mesures qui non seulement empêchent qu'on se satisfasse du plus bas dénominateur commun, mais qui permettent de réagir de façon plus pertinente aux défis éventuels.

Le PK doit renoncer à sa culture de déni et de refus. Prenons par exemple le débat qui a cours au sujet d'une question aussi banale que la création d'un modeste bureau. La gamme de réponses s'est échelonnée de l'inutile au bizarre. Un important participant est convaincu qu'aucune réforme, aussi petite soit-elle, n'est possible en l'absence de modifications à chacune des lois nationales, tandis qu'un autre prétend que la réponse à toutes les lacunes administratives est un « super site Web ».

PAC préconise depuis longtemps la nécessité d'opérer des réformes structurelles au sein du PK. Lors de la réunion intersessions de Tel-Aviv, en 2010, nous avons présenté Paddles for Kimberley: an Agenda to Reform; en novembre dernier, la Coalition de la société civile du PK a publié un communiqué qui exposait d'autres idées de réforme. On trouvera les deux documents à <http://tinyurl.com/2wr5nh7> et à <http://tinyurl.com/7v2xajd>.

Les raisons d'opérer une réforme sont nombreuses, mais voici les quatre plus principales :

- **Parce que la réforme se fait attendre depuis trop longtemps :** Bien des choses ont changé dans le monde des minéraux de conflits depuis la création du PK en 2000. Les conflits et la criminalité évoluent constamment, et le PK devrait prendre acte des défis auxquels il fait maintenant face et de la meilleure façon d'y réagir. Plus il tergiverse, plus il confirme les perceptions publiques et internes voulant qu'il n'arrive pas à prévenir les conflits.
- **Nous devons planifier en fonction du prochain Zimbabwe :** Le PK a peut-être sauvé la face en évitant de s'attaquer aux problèmes récurrents de conformité à Marange, mais il lui faut adopter de nouvelles règles (ou préciser les règles en vigueur) afin d'éviter bon nombre des embûches qui ont surgi au cours des trois dernières années. Il faut perfectionner les outils dont nous disposons. Il faut avant tout accroître l'efficacité et l'indépendance des missions d'examen, notamment en conférant un caractère contraignant, pour les participants, aux recommandations formulées d'un commun accord suite à ces missions; il faut codifier plus précisément les règles de base du PK, entre autres en adoptant une série de sanctions normalisées et échelonnées en matière de non-conformité; enfin, en ce qui a trait aux décisions, il faut faire en sorte qu'une minorité de voix ne puisse retarder les changements administratifs ou l'adoption de mesures plus rigoureuses lorsqu'elles sont nécessaires.
- **Les inefficacités doivent disparaître :** À la plénière de novembre 2011, le Comité Ad Hoc sur la réforme a plaidé, avec succès, en faveur d'un « Mécanisme de soutien administratif » — un terme alambiqué sur lequel on s'est entendu après que certains eurent fait savoir qu'ils trouvaient le mot « secrétariat » trop menaçant. En défendant son point de vue, le comité spécial a relevé certaines inefficacités opérationnelles qui ont miné l'efficacité du PK et que pourrait corriger un petit bureau efficace. Ces inefficacités portent notamment sur : la mauvaise qualité des communications et de la sensibilisation; le manque de formation et de renforcement des capacités des participants; le manque de gestion des connaissances et de mémoire institutionnelle; et le faible soutien accordé à l'exécutif.
- **La présidente du PK, qui représente les États-Unis, fait preuve d'un leadership avisé :** Les États-Unis ont clairement fait savoir qu'ils voulaient que le PK adopte, cette année même, des changements structurels. Ils sont résolus à améliorer le fonctionnement de base du PK afin qu'il puisse être un outil efficace de prévention des conflits. Ils en ont surpris plus d'un en jouant un rôle de rassembleurs à l'égard du programme de réforme, reconnaissant que certains participants verraient d'un mauvais œil toute tentative d'imposer leur propre programme. C'est une occasion en or qu'il ne faudrait pas rater. C'est une chance offerte à tous les participants et observateurs de proposer les changements qu'ils voudraient voir adoptés. C'est surtout le cas des producteurs africains, qui doivent détailler leur vision de la réforme.

À la suite du retrait de Global Witness du PK à la fin de novembre, on s'est beaucoup interrogé, surtout au sein de l'industrie, sur l'interprétation que donnerait le public au départ d'un membre fondateur du PK. Beaucoup ont répondu que la meilleure façon de limiter les retombées était que le PK fasse mentir ses critiques en démontrant qu'il était capable d'opérer des réformes.

C'est là un conseil bien avisé qui exige que tous les participants et observateurs aux vues similaires fassent leur possible pour convaincre les tenants du « non » de prendre le train de la réforme. La société civile ne s'attend pas que le PK adopte toutes les idées de réforme qu'elle a proposées cette année; il doit cependant y avoir des preuves raisonnables que, d'ici la fin de 2012, on acceptera certaines des principales propositions et il doit y avoir une volonté manifeste de souscrire à d'autres changements. Au point où nous en

sommes, les trois changements les plus urgents sont la mise sur pied du bureau du PK, l'élargissement de la définition des diamants de guere et l'intégration du discours relatif aux droits de la personne aux documents de base du PK.

Les gouvernements doivent piloter cette démarche, mais le World Diamond Council (WDC) a un rôle tout aussi important à jouer. Au cours des dernières années, le WDC s'est tenu en retrait par rapport à de nombreux enjeux : il a participé, mais il n'a pas mis à profit son influence autant qu'il aurait pu, en grande partie parce qu'il ne constitue pas un groupe homogène. Il compte parmi ses membres certaines sociétés et personnes tournées vers l'avenir, mais le problème, c'est que la plupart du temps, ce sont les éléments les plus conservateurs et bornés (habituellement au milieu de la chaîne d'approvisionnement) qui l'emportent, ce qui vaut une réputation défavorable à l'ensemble de l'industrie. Le WDC doit régler ce problème de toute urgence en s'assurant que les producteurs, les négociants, les fabricants et les détaillants parlent à l'unisson. Ceux-ci pourraient commencer par dire : « Nous sommes en faveur de l'inclusion du discours des droits de la personne dans les exigences minimales du PK; non seulement sommes-nous en faveur d'un bureau du PK, mais nous sommes prêts à le cofinancer afin d'assurer son efficacité; et enfin, nous reconnaissons que notre système de garanties est insuffisant et nous avons un plan pour le renforcer. » Un engagement en faveur de ces trois enjeux enverrait un message clair aux défaitistes, tant au sein de l'industrie que chez les participants au PK : « L'industrie est prête à faire sa part. »

Si le PK laisse passer cette occasion, il lui faudra répondre à une plus vaste question : s'il n'y a pas de réforme, alors quoi? Si, avec les meilleures ressources, les meilleures intentions et l'abondance de leçons tirées de la plus grande crise à frapper le PK depuis Charles Taylor, il devait s'avérer à nouveau impossible de réaliser ne serait-ce que de modestes réformes, il est certain que le PK scellerait son propre manque de pertinence. Ils seront plus nombreux à réévaluer leur engagement envers le PK. Le PK ne sera plus guère qu'une base de données statistiques.

La société civile et le PK : Vers où s'en va-t-on?

L'année 2011 n'a pas été une année faste pour les relations au sein du PK.

Pour récapituler brièvement : La Coalition de la société civile du PK a quitté la réunion intersessions de juin en réaction à un discours inacceptable prononcé par le ministre des Mines du Zimbabwe, Obert Mpofo, dans lequel il dénigrerait la société civile. Ce discours et les applaudissements de nombreux participants qui l'ont accueilli ont marqué un moment honteux de l'histoire du PK (voir *AF 35*). Deux mois plus tard, la coalition a annoncé qu'elle n'assisterait pas à la plénière de novembre par crainte de la conclusion d'une entente factice sur Marange. Lorsque cela s'est effectivement produit, Global Witness, une des ONG fondatrices du PK, a annoncé son retrait du mécanisme.

Au courant de la position de Global Witness depuis août, la coalition s'est réunie à Bruxelles en novembre pour faire le point sur sa propre position et reformuler — une décennie après la création du PK — une vision de ce que devrait comprendre une chaîne d'approvisionnement des diamants gérée de manière responsable. (On trouvera le communiqué émis à la suite de la réunion à http://www.pacweb.org/Documents/Press_releases/2011/KP_CSC_Brussels_Communique_Dec2011-fra.pdf.)

Le groupe en est arrivé à deux conclusions. D'abord, malgré nos nombreuses frustrations face au PK, nous continuons de le considérer comme un moyen nécessaire, bien qu'insuffisant, par lequel régler le commerce international des diamants bruts, particulièrement ceux qui proviennent de régions à haut risque et sujettes aux conflits. Ensuite, la coalition ne verra plus le PK comme la seule initiative par l'entremise de laquelle soulever des questions qui devraient relever des compétences du PK.

Sur le plan pratique, cela amènera la coalition à concentrer ses ressources limitées sur les domaines les plus prometteurs. Au sein du PK, cela veut dire redoubler d'efforts pour faire avancer le programme de réforme. PAC, quant à lui,

représente la coalition au sein du comité Ad Hoc sur la réforme et prépare, par exemple, des documents d'information sur les modalités de fonctionnement d'un éventuel bureau du PK, en plus de participer à un effort plus global visant à rouvrir et à reformuler les définitions et les priorités fondamentales du PK. Plus tôt cette année, PAC a aussi participé à des consultations avec des représentants de l'industrie en vue d'une promotion conjointe de l'inclusion d'engagements explicites en faveur des droits de la personne dans les documents de base du PK.

De manière plus générale et compte tenu de la nouvelle approche de la coalition, ces membres interviendront auprès d'autres acteurs — surtout le Responsible Jewellery Council et l'OCDE — pour susciter une discussion plus ouverte au sujet des responsabilités de l'industrie au sein du secteur des diamants. Cette démarche est particulièrement nécessaire compte tenu des insuffisances du système de garanties du WDC en réaction à la contrebande généralisée dont font l'objet les diamants de Marange.

L'OCDE et les efforts qu'elle a déployés pour rédiger des guides sur le devoir de diligence pour plusieurs minéraux susceptibles d'être liés à des conflits — à savoir l'or, l'étain, le tantale et le tungstène — semblent aussi assez prometteurs. Ces guides formulent des recommandations relatives à des chaînes mondiales d'approvisionnement responsable en minéraux pour aider les entreprises à respecter les droits de la personne et leur permettre d'éviter d'alimenter des conflits par l'entremise de leurs décisions et de leurs pratiques d'achat et d'approvisionnement en métaux ou en minéraux.

La coalition se tournera aussi vers d'autres plateformes à intervenants multiples, comme l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), pour obtenir des conseils sur une foule de questions, allant de l'amélioration de la prise de décisions aux façons d'assurer une meilleure reddition publique de comptes concernant les revenus tirés des diamants.

Le Venezuela : L'heure de vérité?

Si l'on en croit le Venezuela, tout va pour le mieux dans ses champs de diamants.

Caracas a obtempéré à l'ultimatum qui lui a été servi à la plénière de Kinshasa, c'est-à-dire présenter un rapport annuel et des données statistiques avant la fin de décembre dernier ou faire face à une possible expulsion. Après six années d'« auto-suspension » du PK, on a pu croire, durant un court moment, que le Venezuela souhaitait rentrer au bercail.

Toutefois, ce qu'il a envoyé au PK a suscité davantage de questions (et de froncements de sourcils) que de réponses. Ce qui a toutefois mobilisé l'attention, c'est une déclaration voulant que le Venezuela n'ait produit que 8 500 carats durant la période de deux années allant de 2009 à 2010; le rapport est aussi demeuré plus que vague quant au lieu de stockage de ces pierres.

Le Venezuela n'a jamais été un important acteur de l'industrie, mais compte tenu de la technologie d'extraction artisanale qui y est couramment utilisée, ce niveau de production représenterait, selon une estimation prudente, le travail de cinq mineurs — un chiffre ridiculement bas.

Pour confirmer cette estimation, PAC a communiqué avec un acheteur de diamants à Sta Elena, une ville située à proximité des frontières avec le Brésil et le Guyana, et lui a demandé comment allaient les affaires et ce qu'il avait à vendre. Il a dit que les affaires allaient bon train, que les prix étaient élevés et que la production était raisonnable; il avait quelques belles pierres de cinq carats et pouvait obtenir une pierre de 20 carats si nous souhaitions aller le rencontrer. Il a mentionné le nom de trois autres acheteurs connus de PAC qui font toujours des affaires à Sta Elena.

La production annuelle déclarée ne ferait même pas vivre un acheteur, encore moins quatre — et Sta Elena n'est même pas la plus grosse ville diamantaire du Venezuela (ce serait plutôt Icabaru ou Ciudad Bolivar).

Les chiffres soulèvent aussi des problèmes en ce qui a trait à l'adhésion éventuelle du Panama au PK. Habituellement, les pays non producteurs qui demandent à adhérer au PK sont des pays de

transit qui cherchent à légitimer un commerce illégal. Prenons tout simplement le Mali et le Mozambique, qui sont aux prises avec une circulation illicite en provenance de la Côte d'Ivoire et du Zimbabwe. Dans le cas du Panama, sa proximité géographique conjuguée à sa situation de refuge bancaire impénétrable et de centre de commerce maritime stratégique en fait un choix logique pour les contrebandiers vénézuéliens. Mais selon le Venezuela, aucun diamant n'est sorti du pays, d'où la question qu'on pourrait adresser au Panama : « Quelle est la source de vos diamants? »

Le PK, après avoir reporté durant des années toute mesure à l'encontre du Venezuela, commence à manquer de patience. L'ultimatum de Kinshasa était le premier signe d'une nouvelle approche. La présidente américaine du PK, l'ambassadrice Gillian Milovanovic, a fait clairement savoir à l'ensemble du PK qu'elle entendait régler le problème cette année. La prochaine étape critique est que le PK dépêche une mission d'examen pour vérifier de manière indépendante que les problèmes de non-conformité mis au jour par PAC en 2006 ont été réglés de façon satisfaisante.

Le Venezuela et ses « autres minéraux des conflits »

Ce n'est pas uniquement le louche commerce des diamants qui vaut au Venezuela une mauvaise réputation.

Un récent rapport d'enquête publié par le Center for Public Integrity, aux États-Unis, indiquait que le Venezuela était une source croissante d'autres « minéraux de conflits ». Le rapport a constaté un commerce illicite florissant de coltan et a énuméré toute une série de risques que couraient les mineurs à petite échelle attirés par le précieux minerai. Le rapport prétend aussi que les enfants, les femmes et les Autochtones sont particulièrement vulnérables aux dangereuses conditions de travail, et que la contrebande est contrôlée par des narcotrafiquants et des gangs armés. On soutient que, dans des fonderies partout dans le monde, on mélange probablement du coltan vénézuélien illicite à des minéraux légitimes afin de l'envoyer à des fabricants de haute technologie. On trouvera la version intégrale du rapport à <http://tinyurl.com/82xyo8n>

Angola : L'affaire des « autres » diamants des conflits

Les personnes qui suivent le débat qui prend de l'ampleur au sujet du besoin d'intégrer plus explicitement le discours des droits de la personne au Processus de Kimberley devraient prendre note d'une affaire sans précédent qu'instruit actuellement la cour dans la capitale angolaise, Luanda.

L'affaire implique de nombreux représentants de l'élite militaire et politique de l'Angola — notamment le général Manuel Hélder Vieira Dias, ministre d'État et chef du bureau militaire de la présidence angolaise, et proche partenaire commercial du président José Eduardo dos Santos. Parmi les autres personnalités en cause, mentionnons trois anciens commandants en chef des forces armées angolaises : le général António dos Santos França Ndalú, le général João de Matos et le général Armando da Cruz Neto.

Le procès porte sur des violations des droits, comportant de la torture et des meurtres, qui auraient été commises par des sociétés de sécurité chargées de protéger les mines de diamants dans le Lunda-Norte et le Lunda-Sul, les régions diamantifères les plus

lucratives de l'Angola, jadis la chasse gardée de Jonas Savimbi, chef de l'UNITA.

À la fin de la guerre, en 2002, le gouvernement a accordé des concessions minières à plusieurs militaires de haut rang. Le procès porte avant tout sur le comportement allégué du consortium minier Sociedade Mineira do Cuango (SMC) — dont fait partie la géante entreprise minière Endiama, propriété de l'État — et de Teleservice, une société de sécurité privée. Les deux sociétés sont accusées d'agressions contre des collectivités locales et des mineurs artisans. Dias, connu sous le nom de « Kopelipa », et les autres accusés seraient des actionnaires de Teleservice.

L'affaire a été signalée au procureur général de l'Angola en novembre dernier par le célèbre militant anticorruption, Rafael Marques de Morais. Le tribunal a commencé à entendre les témoins ce mois-ci. Le fait que l'affaire se soit rendue jusqu'aux tribunaux est significatif, puisque l'Angola n'est pas reconnu pour son indépendance judiciaire lorsque les poursuites impliquent des amis du président Dos Santos.

Mais cette affaire met aussi en relief une réalité à laquelle le PK ne peut continuer de faire fi : la majorité des violations des droits de la personne qui surviennent aujourd'hui dans les régions productrices de diamants sont perpétrées par des acteurs étatiques et des sociétés de sécurité privées et non par des rebelles.

Marques est bien conscient de la situation, comme en témoigne cette déclaration faite à un journaliste : « En Angola, le PK ne sert à rien puisque que des hauts fonctionnaires de l'État se sont rendus complices de certaines des pires violations des droits de la personne associées à l'industrie du diamant : la destruction de moyens de subsistance ainsi que de la torture et des meurtres. »

Une des leçons à tirer de cette affaire, c'est que plus le PK insistera pour fermer les yeux sur de telles violations, plus les activistes se tourneront vers les tribunaux pour exiger réparation et faire condamner ces violateurs des droits. Ce faisant, il donnera encore davantage l'impression au public que le PK est impuissant et indifférent face à de telles violations.

Les commentaires de Marques relatifs au PK abordent un débat intéressant qui prend actuellement de l'ampleur dans certains cercles et qui porte sur les mérites relatifs de la promotion d'un programme de « sécurité humaine » par rapport à la protection explicite des droits de la personne.

Le mouvement en faveur de l'introduction du discours propre aux droits de la personne dans les documents fondamentaux a fait de légers et graduels progrès au cours des dernières années. Lors de la plénière de Jérusalem, les propositions visant à reconnaître les violations des droits dans les pays producteurs *et* dans les centres de négoce, peu importe que les prédateurs soient des rebelles ou des acteurs étatiques, ont presque prévalu. (Le Conseil mondial du diamant et chaque pays participant **sauf** la Chine, l'Inde, la Russie et l'Angola les ont appuyées.)

Mais certains pays, même quelques-uns qui ont appuyé l'inclusion du discours propre aux droits de la personne, demeurent hésitants face à un geste qui verrait les responsables de la sécurité de l'État faire l'objet d'un examen plus attentif et peut-être de sanctions pour inconduite. L'Angola est, à juste titre, de ceux-là. Certains gouvernements africains ont réagi en faisant l'apologie de la « sécurité humaine » à titre de solution de rechange moins menaçante. Il s'agit d'une manœuvre curieuse qui pourrait en fait occasionner des ennuis imprévus à ses partisans.

Le concept de sécurité humaine est bien connu dans certains milieux de l'élaboration des politiques : il s'est largement répandu au milieu des années 1990 comme fondement des indicateurs du rapport sur le développement humain du PNUD et comme pilier de l'approche de la politique étrangère mise en avant par l'ancien ministre des Affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy. On en parle moins aujourd'hui, mais en gros, il renvoie à une définition holistique de la sécurité qui englobe non seulement les droits politiques et personnels d'une personne, mais aussi son bien-être économique et sa santé.

La référence de Marques à la « destruction de moyens de subsistance » va dans ce sens, tout comme la reconnaissance croissante, par de nombreuses collectivités où l'on exploite les diamants, de la perte de possibilités économiques et de développement qui vient avec le fait d'habiter à proximité d'une mine de diamants.

Dans le cas de l'Angola, les violations des droits de la personne et les préoccupations relatives à la transparence des revenus par les élites militaires et politiques sont de l'histoire

ancienne. Ce n'est cependant pas le cas des critiques voulant que les conditions de gouvernance de nombreuses concessions diamantaires permettent aux titulaires du permis de limiter l'accès à un périmètre pour des « raisons de sécurité » et, ce faisant, de saper la capacité des membres d'une collectivité de pratiquer l'agriculture ou de gagner leur vie. On soutient aussi que cette même disposition est au cœur de bon nombre des actuelles violations des droits de la personne qui ont lieu en Angola au moment où les propriétaires de mines font de plus en plus appel à des sociétés de sécurité privées excessivement zélées pour « protéger » leurs concessions.

La mise en application : Des pays de l'Afrique de l'Ouest discutent d'une stratégie conjointe

Des responsables de quatre pays de l'Afrique de l'Ouest — la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et le Burkina Faso — se sont rencontrés récemment pour discuter des moyens à prendre pour lutter plus efficacement contre le problème de la contrebande des diamants à l'échelle nationale et régionale.

L'atelier, qui a eu lieu à Ouagadougou les 23 et 24 février, a déterminé que l'amélioration de la formation des douaniers était la meilleure façon de lutter contre la circulation illicite des diamants extraits dans la région. En plus de convenir de faciliter un meilleur partage de l'information et une plus grande collaboration entre eux et les autres acteurs régionaux et internationaux engagés dans la réglementation du commerce des diamants bruts, les participants se sont aussi engagés à collaborer avec la société civile et des représentants de la collectivité pour enrayer le trafic illicite des diamants, particulièrement des diamants de la guerre.

L'atelier est un bon exemple de la façon dont la société civile et les gouvernements africains peuvent collaborer en dehors du cadre des réunions du PK. Des responsables des douanes, des administrations minières et des finances ainsi que des représentants de la société civile de chacun des quatre pays ont participé à l'atelier. Des représentants d'organisations internationales et régionales, notamment des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), y ont aussi participé. Le soutien technique de l'atelier était assuré par des personnes-ressources de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), du Groupe d'experts des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire, de l'Administration des douanes de la Belgique et de Partenariat Afrique Canada.

L'atelier s'inscrit dans une série de dialogues nationaux financés par les États-Unis et est issu d'une stratégie d'application lancée en 2010 sous la présidence d'Israël.

Le site Web du Processus de Kimberley a été remis à neuf dans le but d'en faire une source d'information exhaustive et transparente: <http://www.kimberleyprocess.com/>

AUTRES FACETTES

Autres Facettes, un bulletin périodique au sujet de l'effort international visant à mettre fin aux conflits reliés aux diamants, est une publication de Partenariat Afrique Canada. Les points de vue exprimés dans *Autres Facettes* sont uniquement ceux des auteurs et de la rédaction.

Nous reconnaissons l'appui de : Affaires étrangères et Commerce international Canada, Irish Aid, et plusieurs autres organismes.

Pour plus d'information, veuillez contacter Partenariat Afrique Canada.

info@pacweb.org

<http://www.pacweb.org/>

ISSN : 1496-7502